

MONOGRAPHIE  
DU MINEUR

Par M. EMILE BIGO-DANEL.

---

*Extrait du Bulletin de la Société Industrielle  
du Nord de la France. — 1906.*

---

LILLE,  
IMPRIMERIE L. DANIEL.

—  
1906.

Bibliothèque de  
J. H. Scrive-Loyer

N° 8435

Série Z 15

Armoire

L

# MONOGRAPHIE DU MINEUR

Par M. ÉMILE BIGO-DANEL.

---

Un de nos collègues me disait dernièrement : vous devriez nous faire une communication sur le mineur — de père en fils, vous l'avez suivi depuis la découverte du Bassin du Pas-de-Calais. Par vos amis, par vos relations, vous pouvez vous procurer des renseignements authentiques. Vous rendriez service à vos concitoyens en leur faisant connaître le mineur tel qu'il est.

Je me suis laissé convaincre, et je vous apporte une monographie du mineur puisée aux sources les plus autorisées.

Je le fais d'autant plus volontiers, que je serais très heureux de pouvoir, dans ma modeste sphère, contribuer à détruire la légende qui fait du mineur un ouvrier malheureux, souffreteux, sur le sort duquel il faut s'apitoyer.

Il y a quelques années, il y eut dans le Nord un congrès dont le Président était également Président d'un des principaux charbonnages du Pas-de-Calais.

Le congrès terminé, il emmena ses collègues à son charbonnage. Ils descendirent dans la mine, ils parcoururent les corons, ils visitèrent les écoles et les installations du jour.

Au lunch qui termina cette excursion, l'une des sommités de l'industrie parisienne, en portant la santé de son hôte lui dit :

« Mon cher Président,

» Nous venons d'avoir un congrès fort intéressant dont les  
» travaux marqueront dans les annales de notre corporation ;  
» malgré cela, je déclare franchement que rien ne m'a autant  
» intéressé que la visite que nous venons de faire. Imbus  
» des sophismes que les sociologues et les politiciens ont

» intérêt à faire courir sur les conditions sociales du mineur, nous  
» nous étions fait une idée absolument fausse de la vie qu'il mène,  
» et, lorsqu'un conflit s'élevait entre les Compagnies et les mineurs,  
» instinctivement, nous prenions le parti du mineur que nous  
» pensions hâve, mal logé, peu rétribué, travaillant dans un  
» air vicié et dans des conditions déplorables, au point de vue  
» de la sécurité et de la santé. Nous venons de vivre un instant  
» de la vie du mineur, tant au fond qu'au jour, nous avons  
» visité ses logements, nous nous sommes rendus compte de  
» son salaire et de tout ce que l'on fait pour lui. Nous déclarons  
» hautement que nos ouvriers parisiens voudraient bien être logés  
» comme lui et que le mineur est un ouvrier privilégié.

» Vous trouverez dorénavant en nous vos plus chauds défenseurs. »

J'espère qu'après la communication que je vais avoir l'honneur de vous faire, vous partagerez la manière de voir de l'industriel parisien.

— L'ouvrier, qui extrait le charbon du sol à des profondeurs dépassant quelquefois un kilomètre, a une existence toute spéciale : d'autant plus intéressante à étudier, qu'elle s'applique dans le Bassin du Nord et du Pas-de-Calais à plus de 400.000 individus.

Le mineur diffère de tous les corps de métiers par son physique, son caractère, sa manière de vivre, par la nature de son travail et par ses conditions d'existence particulièrement favorables.

Au physique, le mineur est en général grand, mince, mais bien musclé, de structure souple et vigoureuse, les cheveux courts, la barbe rasée. Il porte sur les mains et sur la figure des raies noires, sorte de tatouage provenant d'écorchures qui se sont refermées en emprisonnant un peu de poussière de charbon. Il a enfin, conséquence du milieu où il travaille, une façon toute spéciale de se tenir assis, appuyé ou accroupi, qui le fait reconnaître de suite à toute personne ayant vécu dans son milieu.

Au moral, il faut lui reconnaître plus de qualités que de défauts.

Le mineur de nos pays est franc, d'un abord rude et peu poli. Il est bon, souvent dévoué pour ses semblables, mais vite oublieux des

services qu'on a pu lui rendre. Il est exubérant, d'un esprit prime-sautier et caustique qui fait de lui un amusant compagnon.

Ces traits caractéristiques, moins l'esprit gaulois, se retrouvent chez le mineur étranger, modifiés par la différence des races : le mineur Belge est moins rude, l'Allemand est moins exubérant ; l'Américain est plus poli, vif de caractère, mais un peu haineux ; l'Anglais, moins que poli, est en général menteur et possesseur d'un flegme spécial dû à sa lenteur d'esprit et à son égoïsme.

Deux qualités se rencontrent chez les mineurs de tous les pays : l'honnêteté et le dévouement.

Le vol est très rare dans les agglomérations ouvrières ; les attentats de toute nature y sont inconnus.

Leur dévouement est de tous les instants chez l'homme comme chez la femme. Le voisin est dans le besoin, on l'aide ; la voisine va accoucher, on se met à son service, des ménagères viennent préparer le repas jusqu'à ce que la nouvelle mère soit bien valide, des hommes viennent soigner les enfants. Un mariage va avoir lieu, tous les voisins participent à la joie et aident aux préparatifs.

Si, au contraire, il y a un mort dans la cité, c'est à qui donnera aide dans la maison en deuil, tout le monde va à l'enterrement ; les ouvriers manquent leur poste pour se rendre au cimetière, où les tombes, bien entretenues et quelquefois luxueuses, indiquent que le mineur a un véritable culte pour les morts.

Le mineur aime son pays et il est patriote à sa façon.

Si les questions militaires : armée, marine, ne le passionnent pas, il porte allègrement l'uniforme pendant son service militaire, et il raconte volontiers, plus tard, les exploits du régiment.

Ce qu'il aime surtout, c'est la contrée où il est né, où il a commencé à travailler.

On ne voit jamais de Français aller du Nord dans le Gard ; de Belges, du Borinage dans le bassin de Liège ; d'Anglais, du pays de Galles en Écosse ; d'Américain, du Texas en Pensylvanie.

Le mineur s'attache rarement à une Compagnie ; il va à celle qui le paie le plus, qui est le plus près de sa demeure, ou qui lui procure

le plus régulièrement du travail, pour la quitter à la première occasion.

En Amérique, on ne connaît même pas les huit ou quinze jours d'avertissement. C'est le départ spontané.

— Le mineur est-il instruit ? En général, oui.

Le mineur fréquente assidûment l'école jusqu'au moment où il commence à travailler, il a presque toujours passé avec succès son certificat d'études primaires.

Il y a, dans le Nord et le Pas-de-Calais, très peu d'illettrés actuellement. Les premières générations de mineurs seules sont peu instruites. Il est à noter que, si en France, et surtout en Belgique, on rencontre des mineurs ne sachant pas écrire, ils savent tous lire. C'est un résultat inattendu de la propagande et de la diffusion des journaux socialistes.

Les porions (contre-mâtres) des houillères françaises sont choisis parmi les ouvriers. Le mineur jeune et intelligent est poussé par ses chefs vers les Écoles des Maîtres Mineurs de Douai ou d'Alais ; les Compagnies paient les frais d'école.

En Angleterre, un assez grand nombre d'ouvriers travaillent chez eux, le soir, pour obtenir le certificat de « menager » : beaucoup d'ingénieurs de ce pays ont débuté comme ouvriers et sont arrivés à de belles situations.

— Le mineur, de quelque pays et de quelque race qu'il soit, est musicien. Il est même bon musicien, grâce aux loisirs que lui laisse son travail et à la finesse de son oreille qui est constamment mise à l'épreuve dans le silence du travail de la mine. Si l'on parcourt une cité ouvrière, dans l'après-midi, on entend fréquemment un instrumentiste ou un choriste étudiant sa partition.

Les fanfares, harmonies, chorales sont formées avec la plus grande facilité ; ce sont de véritables phalanges d'artistes qui font une rafle de prix dans tous les concours. Les prix des concours internationaux de 1889 et 1900, à Paris, ont été remportés par la Fanfare des Mines de Lens et par l'Harmonie des Mines de Liévin.

Le mineur se marie très jeune dans tous les pays : à partir de

19 ans en Amérique, de 20 à 23 ans en France et en Belgique ; de 23 à 25 ans en Angleterre et en Allemagne.

Le mariage, chez l'Anglais, est précédé de 3 à 4 années de fiançailles, chez le Français, il est précédé de 3 à 4 années de mariage anticipé. Cette situation, qui amène souvent l'enfant un peu trop tôt dans la vie, a été expliquée de bien jolie façon, en patois du pays, par le poète mineur Mousseron.

L'z'infants du Nord n'détestent pas l'bonne fille  
Et d'sus l'amour i n'd'a point un d'dormar  
Y-in a dins nous qu'ont déjà dé l'famille.....  
Faut point s'in plaindr' : ch'est des bras pou pus tard  
L'pus imbêtant, ch'est pou l'seul' qu'elle est mère  
Ch'est point trop gai d'falloir sogner l'marmot...  
Mais qu'all' s'console' : quand all' mariera, l'père  
All s'ra contint d'avoir un galibot.

Les enfants sont toujours nombreux chez les mineurs, la moyenne est de 4 à 5, les familles de 10 enfants, surtout en France, ne sont pas rares.

L'éducation des enfants par les parents est très relative, sauf en Amérique.

L'enfant est tenu proprement, mais il n'obéit guère qu'à son père. Dans notre région, les Sociétés minières ont fondé des écoles et des asiles aménagés avec toutes les conditions désirables d'hygiène.

En Europe, comme en Amérique, la grande majorité des garçons vont travailler à la mine : ils débutent entre 12 et 14 ans. En principe, le père fait travailler son fils le plus tôt possible.

En France, la loi ne permet pas de prendre l'enfant au-dessous de 13 ans.

Le gamin commence par être galibot ou suiveur de porion, puis il roule des berlines, charge le charbon, devient aide à l'abattage vers 18 ans, et ouvrier à la veine vers 21 ans.

La fille est occupée au criblage du charbon à la surface, le travail souterrain lui est interdit dans tous les pays depuis plusieurs années.

Le mineur de toute nationalité, le Français particulièrement, possède au plus haut degré l'esprit de famille. Le mineur aime bien ses enfants, il aime bien ses parents. Jamais un membre de la famille n'est laissé sans ressources ou dans l'embarras. On partage sa nourriture, on partage sa maison.

Les vieux ouvriers, lorsqu'ils ne travaillent plus, habitent chez leurs enfants, aidant à faire la soupe, à soigner les petits, ou à entretenir le jardin, s'ils sont encore assez solides.

On peut voir le dimanche les trains de nos régions souvent bondés de mineurs allant, avec leur femme et leurs enfants, dire bonjour au père qui travaille encore dans une autre mine, au grand-père qui vient d'être retraité et qui sera bientôt invité à venir habiter avec ses petits enfants, si grand-mère devient impotente.

On voit fréquemment des mineurs français, belges et anglais, expatriés, établis en Amérique, faire venir leurs vieux parents, à leurs frais, pour les avoir auprès d'eux, et leur procurer un bien être qu'ils ne trouvent plus dans leur Patrie, faute de soins ou d'argent.

Le mineur peut heureusement satisfaire le souci de bien-être qu'il a pour ses parents et ses enfants, grâce à un logement souvent bien compris, et à un intérieur convenable.

La question « Confortable » a été résolue pour l'ouvrier mineur de nos régions d'une façon supérieure à toutes celles des autres contrées de France et de l'Étranger.

Les Compagnies de notre bassin mettent, en effet, à la disposition de leurs ouvriers des maisons saines et élégantes, de tous types, et de toutes grandeurs, dont le prix de location varie de 5 à 12 francs par mois, y compris un jardin de 40 ares environ.

Ce prix est modique, si on le compare aux frais de premier établissement et d'entretien qui sont très élevés. On reconnaît que les Compagnies se sont imposé une charge dans le but d'améliorer l'existence de leurs ouvriers, et de leur faire aimer leur intérieur.

Le mineur est propre, et l'intérieur de son ménage s'en ressent ;

il est particulièrement bien tenu dans le Nord de la France et en Écosse.

La maison est meublée simplement, mais avec goût : fleurs aux fenêtres, tableaux, photographies, un grand luxe de rideaux et une place d'honneur réservée pour l'instrument de musique.

Ajoutons que le mineur français reçoit mensuellement de sa Compagnie une allocation gratuite de charbon pour le chauffage de son habitation, avantage appréciable que n'ont aucun des mineurs étrangers.

Dans ces maisons respirant la propreté et l'aisance, vivent presque toujours des ménages parfaitement unis, sous des apparences un peu rudes.

La femme du mineur ne travaille pas, elle ne s'occupe que de son ménage et de ses enfants. Le salaire du père suffit à la famille, aidé quelquefois par des ouvriers célibataires qu'il prend en logement, et qui paient leur dû tous les quinze jours.

— Nous venons de voir le mineur chez lui. Quelle existence y mène-t-il ?

Il vit bien, ne se prive de rien, mais aussi économise très peu. Un changement semble toutefois s'opérer chez l'ouvrier de nos régions qui, instruit par les précédentes grèves, commence à connaître le chemin de la Caisse d'Épargne.

En général, sa paie reçue, le mineur en retient un cinquième, et donne les quatre autres à sa femme qui va payer le boucher, le boulanger, l'épicier. S'il reste de l'argent, on le dépense de suite, il semble que ce soit là une nécessité ; c'est ainsi que l'on voit, dans les marchés, des mères achetant, sur une simple demande de leurs enfants, des objets hors de proportion, comme prix, avec les ressources de la famille.

Le cinquième que s'est réservé l'ouvrier va disparaître promptement chez le débitant de tabac et chez le cabaretier. De quelque race que soit le mineur, il boit de la bière en grande quantité, et il fume encore plus. On reconnaîtra toujours un mineur français ou belge à la pipe en terre, l'allemand à la longue pipe en porcelaine, l'anglais

et l'américain à la courte pipe en bruyère. Ce dernier fumera quelquefois le cigare que le mineur de nos pays considère comme un objet de luxe, qu'il ne fume même pas volontiers pour se distinguer du bourgeois.

Si la quantité de bière absorbée est grande, l'alcool n'est malheureusement pas laissé de côté. Sous forme d'eau-de-vie, en Belgique, et de whisky en Angleterre, il fait de grands ravages. En France, l'alcool préféré est le genièvre qui n'est heureusement bu qu'en faible quantité ; toutefois, que ce soit bière ou alcool, le mineur français est fréquemment rencontré pris de boisson les jours de paie ou de fête. Souvent, l'on voit la femme partir le soir d'estaminet en estaminet, à la recherche de son mari qu'elle ramène au logis.

Nous constatons toutefois, avec plaisir, que ce besoin de boire diminue dans nos régions. Si la progression reste la même que depuis 5 ou 6 ans, dans autant d'années, les mineurs vus dans la rue en état d'ivresse seront montrés au doigt.

Le mineur anglais, buveur de whisky, de djin et de bières fortes, s'énivre plus que toute autre corporation ; un quart environ des ouvriers sont ivres tous les samedis soir, d'une ivresse calme et flegmatique qui contraste avec l'ivresse bruyante du mineur français ou belge.

Par contre, un quart du personnel des houillères anglaises fait partie des sociétés de tempérance et, dès lors, ne boivent ni vin, ni bière, ni alcool. C'est l'excès contraire.

Le mineur américain, de même race que l'anglais, se laisserait bien aller aux mêmes penchants, mais, si, en Angleterre on a un saint respect pour l'ivrogne, en Amérique, on le met au cachot avec obligation de payer 25 francs s'il veut recouvrer sa liberté. Le résultat de ce procédé a été immédiat et concluant.

Le mineur travaille du lundi au samedi, et se repose le dimanche. Ce jour là, levé vers 7 heures, il va se faire raser, mange un beefsteak vers 9 heures, se promène en négligé jusqu'à 2 heures, heure du dîner composé toujours du bouillon et du bœuf, un morceau de fromage et, quelquefois, un verre de vin.

Après le repas, il s'habille, tenue toujours correcte et très propre, pour aller jusques 7 heures faire battre son coq, tirer à l'arc, jouer à la balle, ou faire une promenade à bicyclette, car tout mineur qui se respecte possède cet instrument de sport.

A 7 heures, il rentre chez lui, et mange quelques pommes de terre avec les restes du dîner et se couche.

Les dimanches où l'on reçoit de la famille une poule ou un lapin figurent au repas principal.

Quand on doit aller voir un parent au loin, on prend le train avec femme et enfants, le matin vers 9 heures, pour rentrer vers 10 heures du soir.

Les deux grandes fêtes du mineur sont : Sainte-Barbe, sa patronne, et la fête du pays.

Pendant les 15 jours qui précèdent la Ste-Barbe, le mineur s'efforce d'élever son salaire en faisant des longues coupes et en produisant le plus possible. Deux motifs le guident : il désire d'abord, selon la coutume, renouveler la garde-robe de toute la famille ; ensuite, il veut, par amour-propre, avoir à toucher, le jour de la paie, une plus grosse somme que son voisin.

La fête du pays, qui dure trois jours, met tout le monde en effervescence ; on remet la demeure à neuf, on pose de nouveaux rideaux, on fait de la tarte. Pour ces jours-là, la maison est ouverte à toute la famille et à tous les amis du dehors ; le Pas-de-Calais se rend dans le Nord, et le Nord dans le Pas-de-Calais : on met les chapeaux « hauts de forme », vieux parfois de quelque dix ans, et l'on va chercher les parents à la gare ; puis, c'est le grand dîner suivi de promenade à la ducasse, promenade qui se termine bien tard dans les bals ou les estaminets ouverts indéfiniment, pour la circonstance. Le même bouleversement règne pendant les trois jours. Aussi, comme il est pénible de reprendre le travail le quatrième jour !

Auparavant, le mineur français se déplaçait peu, maintenant il fait des économies pour profiter des trains de plaisir se rendant à Paris, à la mer ou à une Exposition.

Il ne fait ainsi que suivre la route que lui montre son aîné, le

mineur anglais qui part en vacances de 8 à 15 jours deux fois par an, sans sa femme, allant en excursion à Paris, aux bains de mer, à l'autre bout de l'Angleterre, et dépensant tout ce qu'il a économisé, pour ce voyage. Sa tenue est absolument celle d'un gentleman, chapeau dur, complet veston bon genre, souvent des gants. Il devient ainsi le type que l'agence Cook promène partout, en particulier à Paris.

En dehors de ces vacances qu'il s'octroie, le mineur anglais est libre tous les samedis à partir d'une heure, les dimanches et jours de fête. Les jours de chômage, autres que le dimanche, il joue au foot-ball, au cricket, au billard ; les exercices physiques tiennent la première place avec le djin. Le dimanche, tout est fermé, bars et boutiques, c'est le repos dominical rigoureusement observé, quelle que soit la religion, pour tout Anglais, Américain ou Allemand. Si les mineurs Français et Belges sont peu pratiquants, les mineurs étrangers le sont beaucoup.

On voit fréquemment, en Amérique, plusieurs amis se réunissant chez l'un d'eux possesseur d'un harmonium, pour chanter les cantiques de la Bible pendant toute l'après-midi d'un dimanche.

On voit donc que, si le dimanche est jour de repos et de calme pour les mineurs étrangers, il n'en est pas de même pour les mineurs Français ou Belges.

Mais le lundi, tout reprend son allure normale, c'est jour de travail.

Dans nos régions, la descente des ouvriers dans la mine a lieu à 5 heures du matin. Le mineur se lève, réveillé par sa femme, à 4 h. 1/2, plus fréquemment à 4 heures, car il aime à fumer doucement sa pipe en se rendant au puits. Aussitôt le lever, c'est un « grand genièvre » destiné à réveiller et à tuer le ver, puis, il s'habille, costume uniforme pour tous les mineurs du Nord : maillot et culle (chemise de travail) pantalon et jupon (long veston) de toile blanche, ceinture de cuir, munie d'une poche contenant la montre et la clef de la maison, sabots, béguin (serre-tête en toile) et barrette (chapeau de cuir). Il prend ensuite le léger déjeuner que lui a préparé

sa ménagère, café au lait avec pain et beurre, un œuf en plus, s'il y a de l'aisance dans la maison. Le mineur arrive à la mine à 4 h. 3/4, prend sa lampe à la lampisterie et l'examine soigneusement, en attendant la cage qui doit le descendre.

Le mineur sait ce qu'est pour lui un bon éclairage, il tient beaucoup à sa lampe, à ce qu'elle soit propre et bien entretenue, il s'assure pour cela le concours des lampistes en leur donnant, le jour de la paie, quelques pièces de monnaie.

Le mineur emporte avec lui au fond de la mine, sous le jupon maintenu par la ceinture, un petit sac en toile, ou mulette. Ce sac contient son « briquet » ou second déjeuner, qu'il prendra sur le lieu de son travail, vers 9 heures, s'il a eu soin de le pendre assez haut à un bois de soutènement, pour que les souris qui guettent cet appât avec avidité, ne puissent y arriver.

Ce déjeuner se compose de pain, beurre, avec ail ou orange suivant les saisons ; comme boisson, du café ou de l'eau, quelquefois de la bière, jamais d'alcool. Si la mine n'est pas grisouteuse, le mineur fume un fond de pipe, puis, il se remet au travail jusqu'à 4 h. 1/2, heure de la remonte.

A moitié chemin entre la mine et la maison, il entre à l'estaminet, allume sa pipe à la chaufferette, boit un ou deux verres de bière et se remet en route. Les verres de bière sont toujours de la contenance d'un demi-litre. Le mineur n'ira pas à l'estaminet qui lui servira une « petite chope » ou n'aura pas de chaufferette.

L'arrivée du mineur à la maison est toujours touchante : les enfants, si petits soient-ils, guettent l'arrivée du père. Dès qu'ils l'aperçoivent, c'est une course, quel est celui qui lui dira bonjour le premier ? Le père les accueille avec joie, les embrasse, en leur barbouillant la figure de charbon, et prend en général le plus petit sur ses épaules ou dans les bras, pour le ramener jusqu'au logis.

Le mineur est arrivé chez lui, c'est un bonjour à sa femme, puis le « grand genièvre » préparé sur la table, et destiné à faire descendre les poussières. Ensuite, il se lave, s'habille et prend le principal repas de la journée : soupe, bœuf ou lard avec légumes. Restauré, il

lit le journal, s'occupe de son jardin, visite son coq, voit ses pigeons voyageurs, joue un peu de son instrument de musique, puis, va faire son « estaminet » où il se rencontre avec ses camarades pour causer ou faire une partie de cartes. Il rentre chez lui vers 7 heures, mange deux ou trois pommes de terre cuites au four, puis, se couche, pour avoir ses 8 heures de sommeil qui lui permettront, le lendemain, de reprendre son travail, frais et dispos.

En dehors du poste du matin, un deuxième poste travaille dans les mines, de 3 heures de l'après-midi à 11 heures du soir ; ce poste s'occupe du coupage des voies, du remblayage, de l'entretien ; il abat rarement du charbon.

Si la femme a son mari travaillant à ce poste, elle l'attend jusqu'à 11 heures du soir, avec un repas chaud, qui le réconfortera avant de se coucher.

Quelques traits caractéristiques sur le costume de travail du mineur : le vêtement est de toile bleue pour le mineur de la nouvelle génération, et de toile blanche pour les mineurs de la vieille souche. Ces vêtements sont lavés une fois par semaine, et c'est un point d'honneur pour le vrai mineur que d'arriver à la mine le lundi matin avec un vêtement immaculé.

Le mineur américain a, lui aussi, un costume de toile, mais il ne le lave jamais, il le porte jusqu'à usure complète, puis en achète un neuf.

Le mineur anglais n'a pas de costume spécial, il vient à la mine avec de vieux vestons et pantalons de toutes formes ; s'il pleut ou si le temps est menaçant, il n'oublie jamais son parapluie.

En général, les mineurs travaillent dans un chantier par groupes de 4 ou 5, souvent de la même famille. Si un des leurs fait fonctions de chef de poste, ils lui obéissent et écoutent volontiers ses conseils. Les mineurs sont payés presque toujours au mètre carré de surface déhouillée ou à la tonne.

Au fond de la mine, le mineur est aussi poli avec ses chefs qu'il l'est peu à la surface ; il lui semble que sa taille soit sa propriété, il est là chez lui et tient à ce que le visiteur emporte une bonne

opinion de son passage, il aime beaucoup son travail qu'il prend à cœur et suit, sans qu'on l'y contraigne, tous les réglemens mis en vigueur par l'exploitant.

Habitué à surmonter de grosses difficultés, souvent en présence du danger, il est très franc et très brave en toutes circonstances ; il ne craint pas le grisou qu'il connaît bien, et qu'il sait combattre.

Remarquons, en passant, que les accidents mortels sont moins fréquents dans les mines que dans beaucoup d'autres industries. Les houillères françaises arrivent dans les statistiques des accidents, en queue de toutes les houillères du monde, avec une proportion de 1,3 accidents mortels sur 1000 ouvriers.

Les mineurs obéissent volontiers à leurs chefs qui, dans tous les pays, les commandent poliment, presque en amis, excepté en Allemagne, où l'ordre est sec, bref et sans réplique.

En France, les répressions sont rares, elles se composent de réprimandes, d'amendes plus ou moins fortes, puis de renvoi avec ou sans avertissement de 8 jours, selon la gravité des fautes commises.

Le mineur français, comme le belge, ne refuse aucun travail, que le terrain soit mauvais ou dangereux, qu'il y ait de l'eau ou que la température soit élevée.

Cette qualité, alliée à sa connaissance du grisou, fait que le recrutement des mines américaines grisouteuses et difficiles est presque exclusivement fait parmi les mineurs français et belges.

Les mineurs appliquent volontiers les mesures de sécurité prescrites contre leur grand ennemi, le grisou.

La moyenne des salaires journaliers est de 5 fr. 50 en Belgique, 6 fr. 10 en Allemagne, de 6,25 en France, 10 fr. en Angleterre, 12 à 15 fr. en Amérique.

La différence est notable entre ces deux derniers pays et les trois premiers, mais, en Angleterre, la vie est chère, encore plus chère en Amérique. Ce dernier point n'a pas été suffisamment envisagé par les mineurs de notre région qui, depuis quelque temps, quittent femme et enfants pour s'expatrier. Ils espèrent avec ce gain de 12

à 15 fr. faire fortune en peu de temps. Il y a déjà eu beaucoup de désillusions.

Le mineur reçoit sa paie, selon les pays, tous les 8 jours, tous les 15 jours comme dans notre bassin houiller, quelquefois tous les mois. La paie se fait toujours par bons individuels. En Pensylvanie, le montant du salaire est donné sous enveloppe à l'ouvrier.

On voit, d'après ce qui précède, que le mineur est un ouvrier privilégié. Si son travail est parfois pénible, il faut remarquer que pour 8 h. 1/2 de présence, et pour 7 h. 1/2 de travail effectif, il reçoit un salaire élevé, de moyenne très constante, qui miroite aux yeux des ouvriers des autres industries et les amènent peu à peu à la mine ; et cependant, les grèves sont fréquentes, celles de ce pays sont encore présentes à la mémoire, et bien peu de temps s'est passé depuis la reprise du travail en Belgique et en Westphalie.

En France, il existe un « Syndicat des Mineurs » qui a des comités dans chacun des bassins houillers. La section du Nord de la France fût assez puissante, ayant su rallier un grand nombre de membres. Sa situation est maintenant beaucoup moins florissante, surtout depuis la grève de 1902 qui fut une rude épreuve pour les chefs du parti ouvrier. Les membres de ce syndicat paient 0 fr. 50 par mois, perçus à domicile par les marchands de journaux, avec visa sur un carnet, comme reçu. Beaucoup d'ouvriers ont encore ce carnet, mais fort peu paient les cotisations. L'argent recueilli doit servir à aider les ouvriers pendant la grève, mais peu de secours ont été accordés.

Toutefois, ce syndicat, par son intervention auprès du Gouvernement, ou auprès des Compagnies, a pu obtenir pour le mineur certains avantages appréciables qui font que, si l'ouvrier n'est pas membre actif du syndicat, il écoute les conseils que celui-ci lui donne, et, en particulier, la mise en grève. Le syndicat a, dans ce cas, une tâche singulièrement facilitée, d'abord, parce que, souvent le commerçant pousse l'ouvrier à se mettre en grève, sachant très bien que, s'il a gain de cause, l'augmentation de salaire lui reviendra avec la rapidité avec laquelle le ménage dépense son

argent ; ensuite, par ce que de son naturel, le mineur français est turbulent et aime de temps à autre un changement dans son existence.

Si le mineur se syndique pour lutter contre le capital, il se groupe pour lutter contre les commerçants au détail, en fondant des coopératives, qui lui permettent d'obtenir des denrées de première qualité, sans être exploité. Ces sociétés font non seulement profiter l'ouvrier de fortes réductions de prix, mais lui rendent un grand service, en le faisant acheter, au comptant, et, par suite, à régler les dépenses d'après ses gains.

Ces associations se gèrent elles-mêmes dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, sans que les Sociétés minières interviennent dans leur administration. Elles leur concèdent simplement, pour un prix modique, dans un but d'encouragement, de vastes locaux qu'elles ont fait spécialement construire.

Voyons maintenant ce qu'il advient du mineur quand il est malade, quand il est blessé, ou quand il est trop vieux pour pouvoir travailler.

Lorsqu'un mineur est blessé dans une mine, l'exploitant lui paie pendant la durée du chômage une indemnité journalière plus ou moins élevée. S'il y a incapacité partielle permanente, les Compagnies françaises paient une rente annuelle dont la valeur a été fixée, par une loi, pour chaque genre d'accident.

Si le mineur se trouve dans l'impossibilité de pouvoir travailler du fait de maladie ou de vieillesse, il est particulièrement favorisé en France, si on le compare aux autres corps de métiers.

Dans le bassin du Nord de la France, les mineurs forment, dans chaque Compagnie, une caisse de secours mutuels, alimentée par une retenue faite sur le salaire de l'ouvrier, et par un versement des Compagnies, égal à la moitié de cette retenue.

Ce dernier appoint fait que les caisses de secours, tout en payant, en cas de maladie, une indemnité allant jusqu'à 2 francs par jour, peuvent secourir dans une large mesure les veuves et les orphelins, les familles des mineurs appelés sous les drapeaux comme réservistes,

ils peuvent accorder des secours supplémentaires en nature ou en espèces, et avoir encore un fonds disponible souvent très important qui permet de parer à toute éventualité.

Le mineur français est rarement malade et il n'aime pas à l'être ; il considère que cela l'abaisse aux yeux de ses camarades.

Espérons que « l'ankylostomiasie » qui sévit en Belgique et en Allemagne, mais qui, heureusement, n'existe pas encore dans le Nord de la France, ne viendra pas troubler une corporation vaillante, dans laquelle la statistique a constaté une vieillesse plus longue que dans beaucoup d'autres corps de métiers.

Le mineur français vigoureux, fortifié par un travail régulier, se croit invincible aux atteintes de la vieillesse ; il vit au jour le jour jusqu'au moment où l'âge se faisant sentir, il rapporte à la maison un gain moins élevé. Bientôt, ne pouvant plus travailler, il se voit à la charge de l'un de ses enfants, faute de n'avoir pas su épargner pour l'avenir.

Aussi, c'est avec joie qu'il a vu depuis quelques années les Compagnies houillères assurer ses vieux jours, en établissant des retraites variant de 550 à 730 francs par an, pour tous les ouvriers ayant 55 ans d'âge et 30 ans de services.

Le Gouvernement vient tout récemment de favoriser les mineurs en votant un crédit annuel d'un million, dont un tiers est destiné à l'amélioration des retraites, et, les deux autres tiers, à être répartis sous forme d'allocation aux ouvriers retraités, ou travaillant encore, ayant plus de 55 ans d'âge.

Dans notre pays houiller, tout le monde gagne largement sa vie, le bien-être y règne, le vieux mineur peut, grâce à sa pension, continuer à faire sa partie de cartes dans son estaminet ; on y rencontre partout la gaité et le bonheur de vivre ; on y voit des ouvriers aimant leur métier et vivant bien sans souci du lendemain.

Le visiteur reste surpris devant ces corons immenses, aux maisons saines et confortables, contrastant avec les taudis des villes.

Il reste étonné devant ces marchés et ces foires des centres du pays

houiller, où s'engloutissent chaque année plus de 100 millions de francs de salaires.

Il n'en revient pas de voir l'exubérance de cette jeunesse florissante de santé qui, coquettement habillée le dimanche et les jours de paie, parcourt les rues en chantant et danse dans les estaminets au son des accordéons.

Aujourd'hui, il verra la cité en joie, fêtant un mariage, et attendant le marié et la mariée, suivis de nombreux couples, et précédés de trois musiciens jouant leurs airs les plus entraînants.

Demain, ce sera un défilé de sociétés de tir à l'arc, ou à la perche, se rendant à un concours organisé par la Compagnie.

Ensuite ce sera la cité revêtant son costume de parade, drapeaux, fausses portes, maisons pavoisées, pour recevoir avec enthousiasme la musique ou la chorale de la mine qui revient d'un concours, où elle a remporté tous les prix.

Le visiteur partira stupéfait de la prodigieuse activité de cette contrée et du nombre extraordinaire d'enfants qu'il aura vu s'ébattre dans les cités ouvrières. Ces deux choses le réconforteront, car la première assure la richesse de la France, et la seconde lui promet des soldats.